



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES RECRUTEMENTS EXTERNES


Filière systèmes d'information et de communication


2019/2020


organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Le ministère recrute](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **02.10.2019**

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme, classé au niveau I, dans le domaine des systèmes d'information et de communication ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">2 mai 2019</p> <p align="center"><u>sur le site internet des services de l'Etat</u></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">13 juin 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">13 juin 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Sélection des dossiers</p> <p align="center">du 24 au 27 juin 2019</p>	<p align="center">du 9 au 13 septembre 2019</p>	<p align="center">sdrf-concours-iscixterne@interieur.gouv.fr</p>
A	<p align="center"><u>3^{ème} CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, justifient de l'exercice [définis au 3^o de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.</p> <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans le domaine des systèmes d'information et de communication.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">26 février 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">26 mars 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">26 mars 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">4 juin 2019</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p align="center">26 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 30 septembre au 10 octobre 2019</p>	<p align="center">sdrf-concours-iscinterne3c@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme, classé au niveau I, dans le domaine des systèmes d'information et de communication ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">4 mai 2020</p> <p align="center">sur le site internet des services de l'Etat</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">4 juin 2020</p> <p align="center"><small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">4 juin 2020</p> <p align="center"><small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">/</p> <p>Sélection des dossiers</p> <p align="center">du 22 au 26 juin 2020</p>	<p align="center">du 14 au 18 septembre 2020</p>	<p align="center">sdrf-concours-iscexterne@interieur.gouv.fr</p>
A	<p align="center"><u>3^{ème} CONCOURS</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, justifient de l'exercice [définis au 3^e de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984], durant au moins cinq années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.</p> <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans le domaine des systèmes d'information et de communication.</p> <p>Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p align="center">13 janvier 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p align="center">13 février 2020</p> <p align="center"><small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p align="center">13 février 2020</p> <p align="center"><small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">5 mai 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p align="center">15 juin 2020</p> <p align="center"><small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">du 7 au 17 septembre 2020</p>	<p align="center">sdrf-concours-iscinterne3c@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(session 2 au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 18 septembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaire d'inscription 18 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 18 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	19 novembre 2019	du 20 au 23 janvier 2020	sdrf-concours-tsiccn@interieur.gouv.fr
B	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 2 juin 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaire d'inscription 2 juillet 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 2 juillet 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	17 septembre 2020	du 17 au 26 novembre 2020	sdrf-concours-tsiccn@interieur.gouv.fr

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE) :

www.fonction-publique.gouv.fr/score

L'apprentissage et les stages dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE/PASS) :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass>

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique :

« [Place de l'emploi public](#) »